

À REMPLIR UNIQUEMENT SI VOUS N'OBTENEZ PAS VOTRE D.E.C. AVANT LE DÉBUT DES COURS

Modalités

À l'Université du Québec en Outaouais (UQO), l'étudiant admis doit fournir la preuve de l'obtention de son diplôme d'études collégiales (D.E.C.) **avant le début du premier trimestre** auquel il est inscrit. Pour des motifs exceptionnels et documentés, l'étudiant pourra être admis si, pour l'obtention de son D.E.C., **il ne lui manque qu'un seul élément parmi les deux suivants :**

- ❖ **Un cours** (sauf s'il s'agit d'un cours préalable à l'admission), lié ou non à la réussite de l'épreuve synthèse de programme.
- ❖ **L'épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature** du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science (MESRS). *

Délai pour satisfaire à la condition d'obtention du D.E.C.

Un délai d'au plus **deux trimestres** suivant la première inscription à l'Université sera accordé afin de rencontrer l'exigence de l'obtention du D.E.C. Si cette condition n'est pas respectée, l'UQO se verra dans l'obligation d'annuler l'admission de l'étudiant. Tous ses cours seront également annulés avec remboursement, s'il y a lieu, à l'exception des droits généraux.

IMPORTANT – EXIGENCE DU FRANÇAIS

Étudiants en provenance de cégeps francophones

- * Il vous est strictement interdit de vous présenter à l'examen de français de l'UQO.

Étudiants en provenance de cégeps anglophones

- * Vous devez vous présenter à l'examen de français de l'UQO.

IMPORTANT – ADMISSION EN SCIENCES INFIRMIÈRES

- * Tous les étudiants admis au baccalauréat en sciences infirmières, cheminement DEC-BAC (7455) ou au certificat en soins infirmiers (4356) ne peuvent en aucun cas bénéficier d'un délai supplémentaire pour obtenir leur D.E.C. Ils doivent obtenir leur D.E.C. avant le début du premier trimestre.

* Toutefois, les étudiants du réseau collégial francophone admis aux programmes du Module de l'éducation et du Module des lettres doivent réussir l'épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature du MESRS avant le début du trimestre d'admission pour pouvoir entreprendre des études à l'UQO.

**Documents à fournir pour qu'un délai soit accordé
si vous ne pouvez pas fournir la preuve d'obtention de votre D.E.C.
avant le début du premier trimestre auquel vous êtes inscrit.**

Si vous répondez aux critères énumérés précédemment, vous devez fournir les documents suivants au Bureau du registraire et des services aux étudiants pour qu'un délai vous soit accordé :

1. S'il s'agit d'un cours (sauf un cours préalable à l'admission), lié ou non à la réussite de l'épreuve synthèse de programme :

- Une **preuve d'inscription** au cours manquant pour l'obtention de votre D.E.C. provenant de votre cégep ou de Cégep@distance selon votre situation;
- Un formulaire **dûment rempli et signé par l'aide pédagogique individuelle (API) du cégep qui recommandera l'émission de votre diplôme** (et non de Cégep@distance). Ce formulaire doit spécifier qu'il ne vous manque qu'un cours à compléter pour obtenir votre D.E.C., préciser que vous êtes présentement inscrit à ce cours et indiquer que, à la suite de la réussite de ce cours, vous obtiendrez votre D.E.C.

2. S'il s'agit de l'épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature du MESRS :

- Un **engagement signé** de votre part à vous inscrire à la prochaine épreuve prévue au calendrier par le MESRS;
- Un **formulaire dûment rempli et signé par l'aide pédagogique individuelle (API) du cégep qui recommandera l'émission de votre diplôme** (et non de Cégep@distance). Ce formulaire doit spécifier qu'il ne vous manque qu'à satisfaire aux exigences du MESRS en lien avec l'épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature pour obtenir votre D.E.C. et qu'à la suite de la réussite de cette épreuve vous obtiendrez votre diplôme.

Date limite

Vous devez nous faire parvenir ces documents au plus tard une semaine après le début du trimestre d'admission (voir votre décision d'admission pour connaître la date limite), sans quoi l'UQO se verra dans l'obligation d'annuler votre admission. Tous vos cours seront également annulés avec remboursement, s'il y a lieu, à l'exception des droits généraux.

Envoi du formulaire

en personne OU par la poste	Gatineau Bureau du registraire 101, rue Saint-Jean-Bosco, bureau B-0150 Case postale 1250, succursale Hull Gatineau (Québec) J8X 3X7	Saint-Jérôme Guichet étudiant/Info-campus 5, rue Saint-Joseph, bureau J-0300 Saint-Jérôme (Québec) J7Z 0B7
par télécopieur	819 773-1835	
par courriel	admission@uqo.ca	

Formulaire d'engagement à s'inscrire et à réussir
l'épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature du
ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science
(MESRS)

Bureau du registraire
Service de l'admission
Université du Québec en Outaouais
101, rue St-Jean-Bosco, bureau B-0150
Case postale 1250, succursale Hull
Gatineau (Québec) J8X 3X7

Je _____ (nom de l'étudiant(e)) admis(e) à l'UQO conditionnellement à la réussite de mon épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature du niveau collégial, m'engage à m'inscrire à la prochaine épreuve prévue au calendrier par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science (MESRS).

Je reconnais qu'il ne me manque actuellement que la réussite à cette épreuve pour obtenir mon diplôme d'études collégiales (D.E.C.) et qu'à défaut de me conformer à cette exigence selon le délai qui est fixé par l'Université du Québec en Outaouais, j'accepte que mon admission soit annulée.

Signature de l'étudiant(e)

Date

Code permanent de l'UQO

Admission conditionnelle au D.E.C. à l'Université du Québec en Outaouais
Formulaire à remplir par votre aide pédagogique individuelle

Bureau du registraire
Service de l'admission
Université du Québec en Outaouais
101, rue St-Jean-Bosco, bureau B-0150
Case postale 1250, succursale Hull
Gatineau (Québec) J8X 3X7

Par la présente, je _____ aide pédagogique individuelle au Cégep _____ confirme que _____ (nom de l'étudiant(e)) dont le code permanent au MESRS est le _____ complète actuellement ses études collégiales à notre établissement dans le programme _____ et dont le code de programme est _____.

Notre établissement sera en mesure de recommander l'émission du D.E.C. de cet(te) étudiant(e) au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science (MESRS) lorsqu'il ou elle aura complété les exigences suivantes (SVP, indiquer le titre et le numéro du cours manquant ou l'absence de réussite à l'épreuve uniforme de langue d'enseignement et de littérature) :

Je vous confirme que l'étudiant(e) est à ce jour inscrit(e) à ce cours. Par ailleurs, s'il ne lui manque que la réussite à l'épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature, il appartient à l'étudiant(e) de faire les démarches nécessaires pour s'y inscrire en temps et lieu.

Enfin, il revient à l'étudiant(e) de faire la preuve qu'il ou elle satisfait aux exigences d'admission de l'Université du Québec en Outaouais en déposant, avant l'échéance fixée, une copie officielle de son relevé de notes émis par notre établissement.

Il lui serait également possible de faire cette preuve en vous confirmant que la totalité de ses résultats ont été transmis électroniquement par notre cégep et que cette information est accessible par l'image de son dossier au système Socrate du MESRS.

Signature de l'aide pédagogique individuelle

Date